Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_59-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 17 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : Mme SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, Mmes : CHEVALIER Béatrice, GINGAST Danielle, PAUVERT Isabelle, STEWART Thérèse, MM : DENISE Franck, RIO Sébastien, ROBINARD Didier,

Absents excusés : Excusé(s) : M. BOURDAIS Charles, Mme LABARRE Liliane, M. LEPOMME Jacques

Absents : Absent(s) : Mmes : JEHAN Fabienne, LEBOSSE Monique, MM. BEDOUX Serge, VIDON Etienne

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUVERT Isabelle

2025_59 – FIXATION ET MISE A JOUR DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

59 - FINANCES – FIXATION ET MISE A JOUR DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Madame le Maire expose :

VU la délibération n°2024-80 du conseil municipal du 18 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs à compter du 1er janvier 2025,

CONSIDERANT qu'il est proposé comme chaque année, de revoir et fixer les nouveaux tarifs applicables à la salle des fêtes, à la galerie du Tertre et au cimetière ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de nouveaux tarifs applicables pour les travaux et l'intervention du personnel ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2025 ;

Le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_59-DE

SALLE DES FETES

Prestations	Mont-Dolois Haute saison Du 16 mars au 14 octobre	Mont-Dolois Basse saison Du 15 octobre au 15 mars	Hors Commune Haute saison Du 16 mars au 14 octobre	Hors Commune Basse saison Du 15 octobre au 15 mars
Salle des fêtes location week-end : vendredi → dimanche	**400 €**	**450 €**	**550 €**	**600 €**
Salle des fêtes Vin d'honneur 1 journée	**150 €**	**175 €**	**300 €**	**325 €**
Salle des fêtes Événements privés lundi à jeudi en ½ journée	**50 €**		**60 €**	
Salle du Conseil Municipal Assemblée Générale, réunions, événements privés – 9h à 18h	**50 €**		**60 €**	
Salle des associations Assemblée Générale, réunions – 9h à 18h	**40 €**		**50 €**	
Basse saison : chauffage compris				
Organismes ayant conventionné pour la pratique d'une activité : forfait annuel septembre → juin Lundi, mardi, mercredi et jeudi			**1 fois par semaine 380 €**	**2 fois par semaine 500 €**

A noter :

L'ensemble du personnel communal bénéficie des tarifs applicables aux Mont-Dolois.

De plus, il est appliqué une gratuité pour les associations de Mont-Dol.

* * *

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_59-DE

GALERIE DU TERTRE

	Type d'occupant	Loyer hebdomadaire	Loyer journalier
Salle d'exposition	Artistes	**80 €** Du 15 octobre au 15 mars (Chauffage compris) **60 €** Du 16 mars au 14 octobre	**30 €** Du 15 octobre au 15 mars (Chauffage compris) **20 €** Du 16 mars au 14 octobre
Logement (appartement au 1er étage)	Artistes exposant à la salle d'exposition	**250 € + 50 € de chauffage** Du 15 octobre au 15 mars **300 €** Du 16 mars au 14 octobre	
	Agents temporaires (surveillance des œuvres réalisées dans le cadre de la résidence d'artiste, guides du musée et du patrimoine pendant la saison estivale…)	Gratuit – Avantage en nature	

* * *

CIMETIERE

- Concessions dans le sol

Concession pour emplacement traditionnel de 2m²		**Concession pour l'inhumation des urnes**	
Durée = 30 ans	115 € - 1 m² (**Soit 230€ - 2m²**)	Durée = 30 ans	Emplacement = **130 €**
Durée = 50 ans (que pour les renouvellements de concessions existantes cinquantenaires)	250 € - 1 m² (**Soit 500€ - 2m²**)	Durée = 50 ans (que pour les renouvellements de concessions existantes cinquantenaires)	**300€**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_59-DE

 Columbarium

Case 2 urnes	
15 ans	**450 €**
30 ans	**750 €**
Durée = 50 ans (que pour les renouvellements de concessions existantes cinquantenaires)	Uniquement renouvellement **1500€**

 Jardin du souvenir

Dispersion cendres	**100 €**

* * *

TRAVAUX

Pose d'un échafaudage (Calcul au mètre linéaire + 5.00 € de frais fixe)	5.00 € par ml et par semaine (7 jours)

* * *

INTERVENTION DU PERSONNEL *

Coût horaire moyen pour un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs	20 € par heure d'intervention et par agent (toute heure commencée est due)
Coût horaire moyen pour un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques	20 € par heure d'intervention et par agent (toute heure commencée est due)

* Ces frais sont facturés par la commune car ils reflètent la nécessité d'une intervention des agents communaux pour le compte d'un tiers, en raison de négligence ou de manque de civisme. Cette intervention est justifiée lorsqu'il s'agit de préserver l'intérêt général, d'agir en urgence ou de remettre de l'ordre à la suite de dommages causés par un tiers (réparation de biens publics, travaux publics, nettoyage, coupe d'arbres, sécurisation des chemins et routes, etc.).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251218-2025_59-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER les tarifs tels que présentés ci-dessus, à compter du 01/01/2026

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire
Marie-Elisabeth SOLIER

Secrétaire de séance
Mme PAUVERT Isabelle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/12/2025